

tions, a perdu trois batailles contre les Anglais; qu'elle est anéantie.

" Bientôt il ne lui reste plus que Pondichéry. Il s'y enferme pour le défendre. Contre les quarante mille hommes qui l'assiègent, il est seul; que dis-je? il ne l'était pas; la trahison s'était enfermée avec lui dans les murs de la ville assiégée; elle paralysait tous les efforts du général, elle livrait aux ennemis le secret de toutes ses opérations; elle leur révélait les progrès toujours croissants de la disette, elle excitait à chaque instant de nouvelles émeutes.

" Enfin, lorsqu'il ne resta plus dans ses magasins un seul grain de riz, lorsque tous les soldats, épuisés par la maladie et par la faim, eurent succombé sous le poids de leurs armes, les traîtres qui s'étaient gorgés d'or, et qui, par un pacte secret avec l'ennemi, s'étaient assuré la conservation de leurs infâmes richesses; les traîtres, dis-je, appuyant le poignard sur la poitrine de leur général, le forcent de se rendre à discrétion aux Anglais.

" Le vainqueur se hâte d'abuser d'une victoire, dont il est étonné lui-même. Pondichéry, cette brillante capitale des établissements français, dans l'Inde, n'est plus qu'un monceau de cendres. Le général, et ceux de ses soldats qu'avait épargnés la faim, sont amenés captifs en Angleterre.

" M. de Lally est prisonnier dans Londres, où ses ennemis lui prodiguent les marques de leur admiration et de leur respect. Il profite des sentiments qu'il leur inspire pour obtenir sa liberté. Faveur funeste; que ne lui a-t-on laissé ses fers? Au milieu de ses ennemis, il ne recevait que des hommages; ce qui l'attendait en France, c'étaient des cris de haine, c'était un cachot.

" Il arrive à Paris. Bouillant d'indignation, il demande qu'on mette en jugement les lâches qui ont trahi la France; et c'est lui qu'on accuse et qu'on va juger. Ils sont libres, et on l'enferme à la Bastille.

" C'est lui, dit-on, qui est traître. On l'accuse d'avoir livré aux Anglais l'Inde française. On n'ose pas dire qu'il est un lâche; cinquante ans de gloire protesteraient contre une aussi stupide calomnie; mais on dit qu'il s'est vendu. A ceux qui objectent que sa noble pauvreté réfute éloquentement cette absurde imputation, et que trois cent mille francs, qui composaient presque toute sa fortune, ont été dépensés par lui dans l'Inde pour nourrir ses soldats, on répond qu'il a en Angleterre des trésors cachés.

" Mais pourquoi, disent tous les hommes que la prévention n'aaveugle pas, pourquoi n'est-il pas resté en Angleterre pour en jouir? Que vient-il faire en France, s'il a trahi la France? Peut-on supposer qu'il vienne s'exposer ainsi à la juste vengeance de ceux qu'il a vendus? Un tel excès de démenée est-il possible! Un vieux gentilhomme! un guerrier que Louis XV a fait colonel sur le champ de bataille de Fontenoy, peut-il être en même temps et si lâche et si stupide?

" A ces observations on n'a rien à répondre; mais, si on n'a pas de raisons à faire valoir, on y supplée par la calomnie; ceux qui savent bien que leur tête doit tomber, si la vérité est connue, épaississent autour des juges les nuages de la prévention et de l'erreur.

" Le comte de Lally est pauvre, parce qu'il a été fidèle: ils ont de l'or, eux, parce qu'ils ont été des traîtres. Les richesses, que les Anglais ont prodiguées pour prendre Pondichéry, servent maintenant entre les mains des lâches à opprimer le général qui l'a défendu.

" Le ministère est pour eux: il voit avec satisfaction tomber sur M. de Lally l'animadversion qu'a excitée la perte de l'Inde: les juges sont trompés, ou gagnés, ou intimidés.

" M. de Lally est resté en prison quinze mois sans être interrogé: on s'est occupé de lui enfin; mais c'est quand on a cru avoir suffisamment préparé les pièges dans lesquels il doit périr.

" Son procès dure depuis cinq ans. Ceux qui ont perdu l'Inde, l'accusent de leur propre crime: ils remplissent Paris et la France de leurs clameurs. Du fond de son cachot, M. de Lally ne peut se faire entendre. Presque tous ses juges sont

parents de ses ennemis. Cent familles sont déshonorées, si le comte de Lally obtient justice: il ne l'obtiendra pas.

" On ose invoquer contre lui l'honneur de la France: on dit que ses défaites dans l'Asie ont souillé notre nom. Mais ces défaites sont honorables. Il n'a cédé qu'au nombre, à la fortune, à la trahison. Son âme est restée invincible au milieu de tant de désastres; et autant qu'il était en lui, la gloire de la France est restée intacte.

" Et ce sont ceux qui l'ont souillée, qui osent abuser de ce nom auguste pour soulever contre un brave et infortuné général toutes les tempêtes de la haine publique! Ils ont entraîné dans leur parti M. de Choiseul; ce ministre tout puissant est le plus implacable adversaire du comte de Lally. Il veut, dit-il, faire un grand exemple; il veut apprendre aux généraux français à défendre les intérêts du roi et de la patrie. Pourquoi faut-il que sa colère s'égaré, et qu'au lieu de tomber sur les vrais coupables elle frappe un innocent; il a juré la perte du comte de Lally, ce sera peut-être la seule tache qui souillera sa vie politique, mais quelle tache! rien ne pourra l'effacer....."

Pendant ce récit, mademoiselle de Dillon avait paru absorbée dans une douleur profonde.

" Hélas! dit-elle, c'est ce soir même qu'on doit rendre l'arrêt, et je tremble. Mon cousin jusqu'au dernier moment croira à la vertu de ses juges. Quelle affliction, et en même temps quelle fureur, quand il se verra dérompé!"

Elle prit un papier sur la cheminée.

" Voici, dit-elle, une copie de la lettre qu'hier j'ai écrite au roi :

" Sire, on m'empêche d'aller me jeter aux genoux de Votre Majesté. Ce n'est pas grâce, c'est justice que je demande pour mon cousin. Que votre Majesté fasse venir M. de Crillon et M. de Montmorency. Le premier dira s'il a été entendu, l'autre dira comment il l'a été. Sire, j'ose vous en conjurer, par le sang que mon cousin a répandu à votre service, et, si ce n'est assez, par celui de mes deux frères morts en combattant pour Votre Majesté; daignez nous accorder un délai de six semaines (1)."

Je n'ai pas reçu de réponse, l'accès du château m'est interdit."

Mademoiselle, dit alors M. de Crillon, ce moment est terrible, mais j'aime à penser qu'il est le dernier de vos chagrins. Je ne puis croire que des juges français condamnent M. de Lally. S'ils le font, le roi ne permettra pas que le reste d'un sang épuisé à son service coule sur un échafaud. Si le roi refuse de vous voir, c'est qu'il veut avoir tout seul le mérite de la grâce qu'il se réserve d'accorder. Quel que soit l'ascendant de M. de Choiseul sur l'esprit de Louis XV, jamais le ministre ne lui arrachera un acte que la justice et l'humanité condamnent.

Arthur écoutait avec plaisir ces paroles de M. de Crillon. Il se sentait vivement intéressé au sort du comte de Lally; soit parce que la jeunesse se range naturellement du parti de l'opprimé, soit parce que les grandes infortunes l'émeuvent profondément, soit aussi parce que ce malheureux général était le cousin et l'ami de mademoiselle de Dillon. Il les aimait déjà tous deux comme s'il les avait connus dès sa plus tendre enfance.

Tout à coup, on entendit le bruit d'une voiture qui ébranlait le pavé de la cour. M. de Montmorency qui se trouvait près d'une fenêtre, reconnut la livrée du premier ministre: " C'est M. de Choiseul," dit-il. Mademoiselle de Dillon pâlit en regardant Arthur; elle allait l'emmener; mais déjà M. de Choiseul avait paru dans le salon.

" Mademoiselle, dit-il, je vous apporte de vive voix la réponse du roi à la lettre que vous lui avez écrite hier. Sa Majesté, en vous renouvelant l'expression de sa bienveillance, m'ordonne de vous répondre qu'elle ne peut accorder de nouveaux délais. Cette affaire a déjà duré plus de cinq ans, il est temps qu'elle ait un terme."

— " Je comprends cette réponse, Monsieur le duc, répondit

(1) C'est le texte même de la lettre de mademoiselle de Dillon.